

Rugby collégial

Conférence Sud-Ouest

Règlements de ligue 2021-2022

(Officiel)

mis à jour le : 18 août, 2021

ARTICLE 1 RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de l'International Rugby Board (IRB), **édition junior** la plus récente, sous réserve des présents règlements, qui ont priorité.

1.1 Joueurs en uniforme

1.1.1 Une équipe pourra avoir un nombre illimité de joueurs en uniforme pour disputer un match. Un maximum de vingt-cinq (25) noms pourra être inscrit sur la feuille de match.

1.1.2 Les gilets d'équipe devront être numérotés.

1.1.3 Tout joueur doit obligatoirement porter un protecteur buccal.

1.1.4 Sur le terrain, on jouera à quinze (15) chez les filles et les garçons.

1.1.5 À la demie, les entraîneurs peuvent vérifier l'alignement de l'équipe adverse pour s'assurer que les joueurs inscrits sont présents au match.

1.2 La durée des rencontres (F-M)

1.2.1 La durée des rencontres sera de deux (2) fois trente-cinq (35) minutes avec un arrêt de cinq (5) minutes à la mi-temps.

Lors des éliminatoires seulement, il y aura prolongation selon la procédure établie à l'Annexe 2.

1.2.2 En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire, pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant le début de la 2^e demie, alors la partie devra être rejouée au complet ;

- Si la partie est arrêtée pendant la 2^e demie, alors le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

1.3 Les juges de touche

Durant la saison régulière, chaque équipe doit fournir un (1) juge de touche à chaque partie, à domicile comme à l'extérieur. Les juges de touche doivent avoir un minimum de connaissances des règles et doivent porter un maillot de couleur différente que celui de leur équipe. Pour les éliminatoires (demi-finales et finale), les juges de touche seront des arbitres fédérés.

1.4 Mêlée ordonnée (scrummage)

Lors des matchs disputés au mois de septembre, un entraîneur peut demander de faire une mêlée non contestée (unopposed scrum) avant le début de la partie ou pendant celle-ci; le match se jouera alors en mêlée non contestée (unopposed scrum). À partir du 1^{er} octobre, un entraîneur ne peut pas demander de faire une mêlée non contestée au début du match; la décision de jouer en mêlée non contestée revient à l'arbitre, qui doit prendre la décision en tenant compte de la sécurité des athlètes.

1.5 Zone technique

Les joueurs et entraîneurs pourront se déplacer sur le long de la ligne de touche entre la ligne du centre du terrain et la zone des buts du côté de leur banc des joueurs.

ARTICLE 2 SANCTIONS

2.1 Les sanctions

Les sanctions comprennent, suivant le cas applicable, soit une interdiction de jouer un certain nombre de matchs et pendant un certain laps de temps, soit toute mesure que le commissaire juge appropriée.

2.2 Sans limiter la généralité de ce qui précède, les sanctions pour l'expulsion d'un joueur durant le cours d'une partie ou suivant le déroulement d'une partie seront établies de la manière suivante :

a) Abus physique envers un officiel – Suspension indéfinie – décision du commissaire et comité de discipline de la FUS. Physical abuse of an official – Suspension indefinite - decision of the commissioner and disciplinary committee of the FUS

b) Abus verbal envers un officiel – de 2 à 4 matchs. Verbal abuse of an official – from 2 to 4 games.

c) Abus verbal envers un officiel après une expulsion – de 4 à 8 matchs. Verbal abuse of an official after expulsion – from 4 to 8 games.

d) Menaces par gestes ou verbalement auprès d'un officiel de match – de 2 à 4 matchs. Threatening actions or words towards officials – from 2 to 4 games.

- e) Frapper un adversaire avec la main, le bras, le coude, le poing, le genou ou la tête – de 2 à 4 matchs. Striking another player with a hand, arm, elbow, fist, knee or head – from 2 to 4 games.
 - f) Piétiner un adversaire (un pied vers le bas ou deux pieds vers le bas) – de 3 à 5 matchs. Stamping on an opponent (one foot downward or two feet downward) – from 3 to 5 games.
 - g) Coup de pied – de 4 à 8 matchs. (élan horizontal d'un ou deux pieds vers l'adversaire). Kicking an opponent – from 4 to 8 games. (horizontal swinging of one or both feet at an opponent).
 - h) Plaquage dangereux d'un adversaire (incluant le plaquage avec bras tendu) – de 2 à 4 matchs. Dangerous tackling of an opponent (including stiff arm tackle) – from 2 to 4 games.
 - i) Retenir, pousser ou obstruer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon – de 1 à 3 matchs. Holding, pushing or obstructing an opponent not holding the ball – from 1 to 3 games.
 - j) Charge dangereuse – de 2 à 4 matchs. Dangerous charging – from 2 to 4 games.
 - k) Bagarres prolongées – de 4 à 8 matchs. Prolonged fights – from 4 to 8 games.
 - l) Prise des parties génitales – de 4 à 8 matchs. Genitals grabbing – from 4 to 8 games.
 - m) Mordre – de 4 à 8 matchs. Biting – from 4 to 8 games.
 - n) Contact aux yeux ou près des yeux – de 4 à 8 matchs. Contact with Eyes or Eye area (generally known as eye gouging) – from 4 to 8 games.
 - o) Spitting at Players – from 2 to 4 games. Cracher sur un adversaire – de 2 à 4 matchs.
 - p) Abus verbal envers un adversaire – de 1 à 3 matchs. Verbal abuse of players – from 1 to 3 games.
- 2.3 Une seconde expulsion dans un délai de deux (2) ans suivant une expulsion double automatiquement les sanctions encourues.
 - 2.4 Une troisième expulsion dans un délai de deux (2) ans suivant une expulsion entraîne une suspension automatique d'une année (365 jours).
 - 2.5 Un fichier des suspensions est tenu par le commissaire afin d'administrer les alinéas 2.3 et 2.4 ci-dessus.
 - 2.6 Un joueur recevant deux (2) cartons jaunes dans le même match est expulsé du match et est suspendu un (1) match.

Le cumul des cartons jaunes est sous la responsabilité de l'entraîneur.

Un joueur accumulant trois (3) cartons jaunes pendant la saison est automatiquement suspendu pour la prochaine partie de son équipe. Cependant, il peut terminer la partie.

Après un 5^e avertissement, il y aura une (1) autre partie de suspension automatique. Après chaque avertissement supplémentaire, un minimum d'un (1) match de suspension automatique s'appliquera, et le cas du joueur sera jugé par le commissaire à chaque nouvelle sanction. Ces suspensions surviennent ipso facto, sans qu'un avis ne soit nécessaire.

ARTICLE 3 CONDUITE ANTI-SPORTIVE

3.1 Objectif

L'objectif recherché est de faire comprendre aux athlètes qu'un comportement antisportif tel que propos raciste, langage injurieux, geste obscène, n'est pas toléré. Il sera permis à l'entraîneur de faire un remplacement temporaire pour sortir un athlète fautif pour lui expliquer sa faute. Cet athlète pourra revenir au jeu par la suite.

3.2 Remplacement temporaire

Des substitutions illimitées sont permises pour des raisons disciplinaires. Le joueur pourra revenir par la suite, si l'entraîneur est convaincu que le joueur a bien compris que le geste qui entraîne son remplacement n'est absolument pas permis dans le sport de rugby.

3.3 Nombre de changements permis

Les règlements de rugby permettent sept (7) substitutions. Si un entraîneur utilise un remplacement temporaire avant d'utiliser ses sept (7) substitutions, ce remplacement comptera comme une des sept substitutions. Par contre, si la mauvaise conduite survient après que l'entraîneur a utilisé ses sept (7) substitutions, il aura la possibilité de faire d'autres remplacements temporaires (en cas de mauvaise conduite seulement).

Si le pointage a un écart de trente (30) points, il pourra y avoir des substitutions illimitées, sauf en cas de cartons/punitions. (modifié 05-19)

ARTICLE 4 **LIGUE FÉMININE**

4.1 Composition

La ligue est composée de six (5) équipes : André-Laurendeau, Dawson, Héritage, John Abbott et Vanier.

4.2 Élaboration du calendrier – Saison régulière

Pour l'élaboration du calendrier, les équipes sont réparties en une (1) section. Le calendrier est élaboré selon la formule suivante : Rotation simple avec deux (2) parties au hasard = six (6) parties par équipe.

4.3 Classement de la saison régulière

Pour le classement de la saison régulière, les équipes seront regroupées en une (1) seule section (rangs un (1) à cinq (5)).

4.4 Éliminatoires

Les rangs un (1) à quatre (4) du classement de la saison régulière participeront aux éliminatoires.

1/2 finale : 4^e rang vs 1^{er} rang

1/2 finale : 3^e rang vs 2^e rang

Finale : gagnant 1/2 finale vs gagnant 1/2 finale

ARTICLE 5 **LIGUE MASCULINE**

5.1 Composition

La ligue est composée de cinq (5) équipes : André-Laurendeau, Dawson, Jean-de-Brébeuf, John Abbott et Vanier.

5.2 Élaboration du calendrier – Saison régulière

Pour l'élaboration du calendrier, les équipes sont réparties en une (1) section. Le calendrier est élaboré selon la formule suivante : Rotation simple avec deux (2) parties au hasard = six (6) parties par équipe.

5.3 Classement de la saison régulière

Pour le classement de la saison régulière, les équipes seront regroupées en une (1) seule section (rangs de un (1) à cinq (5)).

5.4 Éliminatoires

Les rangs un (1) à quatre (4) du classement de la saison régulière participeront aux éliminatoires.

1/2 finale : 4^e rang vs 1^{er} rang

1/2 finale : 3^e rang vs 2^e rang

Finale : gagnant 1/2 finale vs gagnant 1/2 finale

ARTICLE 6 CLASSEMENT

Le pointage d'une victoire par forfait est de 21-0.

Les points sont alloués de la façon suivante :

- Quatre (4) points pour une victoire,
- Deux (2) points pour une partie nulle
- Un (1) point pour une défaite par sept (7) points ou moins
- Zéro (0) point pour une défaite par sept (7) points ou plus.

ARTICLE 7 RÉCOMPENSES

L'équipe terminant en première position à la fin de la saison régulière se verra remettre une bannière de champions (nes) de saison régulière.

Une bannière de champions (nes) régionaux (les) ainsi que des médailles d'or seront remises à l'équipe remportant la finale. L'équipe finaliste se méritera des médailles d'argent.

ARTICLE 8 CLASSEMENT D'ÉTHIQUE SPORTIVE

Après la saison régulière, les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés et recevront une bannière de champions (nes).

ARTICLE 9 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque rencontre, chaque équipe doit avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) sur place. Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues avant le début de la saison.

ARTICLE 10 DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE

Le collège hôte devra fournir les cordons des deux (2) côtés du terrain, et ce, à toutes les parties. (Cordon sécuritaire sur les deux côtés à au moins cinq (5) mètres de la ligne de touche. Ce cordon doit franchir la longueur du terrain). Voir Annexe 1

ARTICLE 11 CHAMPIONNAT RÉGIONAL (Modifié 08-21)

Les 1/2 finales se tiendront les 6 ou 7 novembre 2021 aux domiciles du 1^{er} rang et du 2^e rang.

Pour la saison 2021, le championnat régional (finales masculine et féminine) se tiendra le 14 novembre 2021 au Collège John Abbott.

ARTICLE 12 ÉQUIPE D'ÉTOILES

Chaque équipe déterminera ses propres étoiles; le nombre sera déterminé selon la distribution suivante :

Féminin : (15 joueuses par équipe d'étoiles)

Équipe championne: 6 joueuses

Équipe finaliste: 4 joueuses

Équipes ayant perdu la 1/2 finale: 2 joueuses chacune

Équipe ayant terminé en 5e position : 1 joueuse

Masculin : (15 joueurs par équipe d'étoiles)

Équipe championne: 6 joueurs

Équipe finaliste: 4 joueurs

Équipes ayant perdu la 1/2 finale: 2 joueurs chacune

Équipe ayant terminé en 5e position : 1 joueur

Il y aura également sélection, par vote, d'une (1) équipe d'entraîneurs sur l'équipe d'étoiles (en féminin et en masculin).

ARTICLE 13 CRÉDITS D'ORGANISATION

Un crédit d'organisation de 200\$ sera octroyé au collège organisateur du championnat régional incluant les deux (2) finales (féminine et masculine).

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison

Les articles rayés suivants ne s'appliquent pas. Les règlements concernant la mêlée sont les mêmes que ceux se retrouvant dans les règlements de l'IRB – édition junior.

LAW 20 SCRUMMAGE

~~Forming a scrum~~

~~When the place of "infringement" is within five (5) metres of a goal line, the scrum is to be formed with the middle line five (5) metres from that goal line.~~

~~Props must secure a handgrip on their opponent prior to engagement. The sequence is crouch-touch-engage (that is, the tight head prop must now place a hand on the outside shoulder of his\her opposing prop before engaging in a set scrum).~~

~~For an infringement of this paragraph, a free kick at the place of infringement.~~

~~A minimum of eight (8) players from each team shall be required to form a scrum.~~

~~For an infringement of this paragraph, a penalty kick at the place of infringement.~~

~~Locks must bind around the hips of props. The grip between the legs is not permitted.~~

~~For an infringement of this paragraph, a penalty kick at the place of infringement.~~

Release of the Ball

~~A scrum must not be wilfully wheeled. Note : An accidental wheel result in a resetting of the scrum. Same team put in.~~

~~For an infringement of this paragraph, a free kick at the place of infringement.~~

~~The ball must not be wilfully held in the scrum after a foot of any lock has reached the original middle line of the scrum.~~

~~For an infringement of this paragraph, a free kick at the place of infringement.~~

LAW 24 OFF-SIDE

~~Off-Side at scrum~~

~~Participating players in a formed scrum must not leave it until the scrum is ended. The No.8 is permitted to detach himself from the scrum when the ball is at his\her feet, on his\her so doing the scrum is at an end.~~

~~For an infringement of this paragraph, a free kick at the place of infringement.~~

ANNEXE 1

Normes minimales pour les parties de ligue

Partie régulière :

- ➔ Les poteaux d'identification réguliers tels que spécifiés par l'IRB devront être en place. Ces poteaux devront être construits d'un matériel de plastique souple n'ayant aucune pièce de métal. Le drapeau au sommet de chaque poteau devra être en place.
- ➔ Le terrain doit avoir un cordon sécuritaire sur les deux (2) côtés du terrain, et ce, à toutes les parties (le cordon sécuritaire doit être situé à une distance d'au moins cinq (5) mètres de la ligne de touche et doit franchir la longueur du terrain). Ce cordon doit être capable de résister à la pression d'une foule de spectateurs, le cas échéant.
- ➔ Le club hôte le contrôle des spectateurs.

Parties éliminatoires :

- ➔ Le terrain doit être identifié avec toutes les lignes régulières telles que spécifiées par l'IRB. En cas de pluie excessive durant une journée où plusieurs matchs sont disputés sur le même terrain, le terrain devra être ligné à nouveau selon l'avis de l'arbitre en chef.
- ➔ Les poteaux d'identification réguliers tels que spécifiés par l'IRB devront être en place. Ces poteaux devront être construits d'un matériel de plastique souple n'ayant aucune pièce de métal. Le drapeau au sommet de chaque poteau devra être en place.
- ➔ Le terrain doit avoir un cordon sécuritaire sur les deux (2) côtés du terrain, et ce, à toutes les parties (le cordon sécuritaire doit être situé à une distance d'au moins cinq (5) mètres de la ligne de touche et doit franchir la longueur du terrain). Ce cordon doit être capable de résister à la pression d'une foule de spectateurs, le cas échéant.
- ➔ Un emplacement au centre du terrain sur le côté avec les bancs des équipes doit être en place pour les officiels. Cet emplacement doit être à l'extérieur du cordon sécuritaire de cinq (5) mètres et être démarqué par un autre cordon sécuritaire. Cet emplacement doit être muni d'une table avec cinq (5) chaises, deux (2) de chaque côté de la table en question. Cet emplacement sera le lieu où les joueurs purgeront leur exclusion temporaire du match, le cas échéant. Cet emplacement doit être couvert d'une tente amovible. Seuls les officiels des finales ont le droit de se présenter dans cet emplacement. S.V.P. prévoir d'autres emplacements pour les dignitaires, le cas échéant.
- ➔ Les bancs des équipes doivent être sur le même côté du terrain et de chaque côté du contrôleur des substituts. Ces bancs doivent être à l'extérieur du cordon sécuritaire des cinq (5) mètres et entre les lignes de vingt-deux (22) mètres de dix (10) mètres sur le même demi du terrain. Les bancs des équipes doivent être démarqués par un cordon sécuritaire.
- ➔ Un endroit de préparation pour chacune des équipes participant au match doit être prévu. Cet endroit pourrait être derrière la zone des buts.
- ➔ Le club hôte des finales assure le contrôle des spectateurs par l'entremise du personnel de sécurité.

ANNEXE 2

Prolongation durant les éliminatoires

Si les équipes ont le même nombre de points marqués après le temps réglementaire, deux (2) périodes complètes de dix (10) minutes chacune seront jouées. Il y aura une période de cinq (5) minutes de repos avant chaque période supplémentaire.

Si le match est toujours égal après les deux périodes supplémentaires, les deux (2) équipes nommeront cinq (5) botteurs. Les botteurs doivent être choisis parmi les athlètes sur le terrain à la fin de la 2^e période supplémentaire. On tirera au sort pour savoir quelle équipe débutera et les botteurs de chaque équipe alterneront. L'ordre des botteurs sera déterminé avant le début des bottés et tous les botteurs devront botter. Chaque botteur commencera à botter vers les buts depuis le centre du terrain, sur la ligne de vingt-deux (22) mètres. L'équipe réussissant le plus de bottés sera déclarée vainqueur.

S'il y a toujours égalité après les cinq (5) bottés de chaque équipe, les mêmes botteurs, dans le même ordre, botteront depuis une distance augmentée de dix (10) mètres (32m). La compétition continuera jusqu'à ce qu'il y ait un des botteurs d'une équipe qui réussira le botté pendant que l'autre manquera son botté dans la même paire de botteurs alternatifs (botté d'or ou sudden death) et son équipe sera déclarée vainqueur.